

Mesurage des logements (Loi Carrez, Boutin)

Objectif

Être capable de réaliser des métrages de logements au sens de la loi Carrez.

Effectif	15 à 18 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	1 jour
Public	Toute personne désirant acquérir des connaissances et/ou compétences dans ce nouveau dispositif.

Pré requis : Avoir des connaissances générales du bâtiment (Voir autre stage «Termes Techniques Bâtiment» chez EBTP).

Pédagogie

Théorie	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
Moyens matériels	Vidéo projection.
Moyens humains	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	<ul style="list-style-type: none"> - La Loi et les décrets (champs d'application, ...), - Les bâtis concernés, - Le constat de superficie (procès verbal, technique opératoire,..), - Les moyens techniques. <p>Logiciel d'aide au levé technique sur site jusqu'à l'édition du rapport de mission Certificat de surface (émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission).</p>
---------------	--

Documents délivrés

Attestation de formation et Attestation de présence : délivrées à chaque stagiaire qui a suivi la formation.